

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2016

DCM N° 16-07-07-27

Objet : Programme "Maison Durable" - soutien à l'opération "Descartes" dans la ZAC GPV de Metz Borny : construction de logements individuels en accession à coût maîtrisé.

Rapporteur: M. LIOGER

Le quartier de Borny est l'objet d'un Projet de Renouveau Urbain depuis 2002. Au sein de cette emprise a été créée en 2004 la Zone d'Aménagement Concertée de Metz-Borny qui a pour objectif de désenclaver l'Est du quartier et de diversifier les offres d'activités et de bâti en termes de mixité sociale et de forme urbaine.

Dans ce cadre, l'espace Descartes a fait l'objet en 2013 d'un projet d'aménagement visant la réalisation d'une vingtaine de logements individuels en accession à coût maîtrisé répondant aux normes Bâtiment Basse Consommation. Les sociétés BLUE HABITAT et NOVEMIA ont réalisé chacune une dizaine de maisons répondant aux ambitions durables de l'Agenda 21 de la Ville de Metz.

Ces logements, maisons individuelles en bande, ont été livrés en 2014, et ont bénéficié du programme "Maisons durables" mis en place par Metz Métropole en application du Règlement Particulier d'Intervention du Programme Local de l'Habitat 2011-2017, qui définit un dispositif d'aide financière destiné aux constructeurs de programmes de logements neufs et ce, afin de soutenir l'accession à la propriété, sous conditions de ressources.

Aujourd'hui, il est proposé à la ville de Metz de soutenir un nouveau projet de 10 maisons individuelles projeté par la société Blue Habitat répondant aux critères de cet appel à projet, projeté sur la parcelle BN402, rue de Berlin.

Conformément au règlement d'intervention de Metz Métropole, la demande de subvention sollicitée par la société Blue Habitat doit être présentée par la ville de Metz qui, par la présente délibération, valide l'opération.

Les principaux critères d'éligibilité, outre le soutien de la ville où est construite l'opération, consistent au respect des conditions de ressources pour les futurs acquéreurs, à un niveau de

performance énergétique pour le logement et à un prix de vente ne dépassant pas 2000 € HT le m² de surface habitable pour des maisons répondant aux normes RT 2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 entériné par Metz Métropole, ainsi que le Règlement Particulier d'Intervention de Metz Métropole approuvé le 29 octobre 2012 ;

CONSIDERANT l'intérêt du soutien financier et technique des collectivités territoriales à la mise en œuvre de logements en accession à coût maîtrisé en cœur d'agglomération ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le projet de dix logements individuels en accession à coût maîtrisé sur l'espace Descartes de Metz Borny par le promoteur immobilier BLUE HABITAT ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le courrier de demande de subvention destiné à Metz Métropole dans le cadre du programme « Maison Durable » ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement Opérationnel Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d'urbanisme

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
